



## Responsabilité en cas de collision entre deux piétons

Par **claudio76**, le **16/04/2017** à **21:29**

Bonjour,  
Je voudrai savoir qui est le responsable de la collision entre deux personnes qui se croise leur d'un passage dans une porte d'entrée d'une habitation l'entrant ou le sortant Bien amicalement  
Claude

Par **Visiteur**, le **16/04/2017** à **21:55**

Bonsoir,  
Sans intention de nuire ou sans témoignage de l'imprudence de l'un, pas de tort ni à l'un ni à l'autre.  
Mais l'assurance responsabilité civile de l'un peut prendre en charge les éventuels dommages de l'autre s'ils ne sont pas de la même famille.